

Conclusion

Les pêches maritimes guinéennes : réalités et enjeux

André FONTANA

Généralement, l'énoncé des niveaux de captures réalisées dans les eaux guinéennes suscite de la part d'un interlocuteur curieux des enjeux halieutiques régionaux, la question de savoir comment ces prises se situent par rapport à celles effectuées dans des pays voisins connus pour disposer de potentiels importants. Ce souci de comparaison est légitime et peut effectivement permettre de situer la Guinée dans une certaine échelle régionale de « performance halieutique ». Une extrapolation hasardeuse consisterait cependant à penser que ce type de classement peut aussi renseigner sur le chemin hypothétique qu'il resterait à parcourir.

En effet, les lois de la nature ne sont pas aussi simples et il n'existe pas de corrélation entre superficie du domaine marin et potentiel halieutique. De même, des ressources biologiques abondantes ne traduisent pas obligatoirement des richesses économiques réelles ou facilement mobilisables.

En premier lieu, la mise en œuvre d'une exploitation halieutique dépend de la nature, du volume et de l'accessibilité de la ressource. Or, ces caractéristiques résultent avant tout et uniquement des propriétés de l'environnement océanique. En second lieu, la viabilité de ces exploitations est sous tendue par un certain nombre d'autres déterminants qui peuvent être d'ordre divers (technique, social, économique, juridique, culturel...).

Pour ces raisons, il paraît utile de rappeler que si la ressource représente la condition première et nécessaire pour qu'il y ait activité de pêche, elle n'est pas pour autant une condition suffisante pour que cette activité soit pérenne et rentable.

CONCLUSION

- * deux espèces très côtières, présentes toute l'année (ethmaloses et sardinelles plates) et exploitées uniquement par la pêche artisanale. Ces espèces sont sous exploitées.
- * des espèces (sardinelles rondes et chinchards) qui migrent dans le Nord Ouest de la ZEE en février, mars, avril avec les eaux froides de l'upwelling sénégalais et qui sont exploitées par des chalutiers pélagiques. Ces fractions de stocks qui atteignent saisonnièrement les eaux guinéennes peuvent représenter certaines années des potentiels importants, mais ils sont trop courts pour pouvoir justifier une exploitation

Ce secteur représentait en 1997 près de 2 600 embarcations motorisées à environ 50%, réparties sur 120 "ports" du littoral et débarquant près de 50 000 tonnes de poissons. On estime que la pêche artisanale crée 70 000 emplois directs et indirects (pour quelques centaines avec la pêche industrielle) ³.

3.2. L'exploitation industrielle

Au même titre que l'artisanal, l'armement industriel n'a jamais été développé dans le passé et il n'y a donc pas eu au cours du temps constitution d'une population de gens de mer susceptible d'élaborer et d'entretenir une culture propre. Au cours de la Première République, les choix stratégiques avaient privilégié une politique d'importation de poissons sur la base d'accords de pêche conclus avec les pays de l'Est. Comme le souligne Kaczynski (1987) et Gréboval (1997), « cette politique visait plus à subventionner le personnel du secteur public qu'à nourrir la population générale... Les efforts de développement et de gestion de la pêche industrielle déployés depuis 1985 ont été largement influencés par la persistance de cet environnement ».

Les réformes mises en œuvre depuis quatre ans pour moraliser le secteur industriel commencent à porter leurs fruits mais les difficultés demeurent très importantes en raison de la forte intensité capitaliste de cette activité, de la complexité de gestion des unités de production, de la difficulté à maîtriser les filières d'exportation et des faibles capacités d'accueil au port de Conakry. Ceci explique que le secteur privé s'oriente préférentiellement vers des activités spéculatives en rapport avec la consignation ou le commerce et réinvestit les bénéfices dans d'autres secteurs où la rentabilité est plus forte et plus rapide. Pour ces raisons, on ne peut pas dire qu'il existe une pêche industrielle guinéenne et cette activité est aujourd'hui, et presque exclusivement, le fait de flottes étrangères opérant sous licences.

Les statistiques du CNSP traduisent bien cette réalité puisque sur les 172 navires autorisés à exploiter les eaux guinéennes en 1997 :

- 14 étaient de nationalité guinéenne ⁴,
- 80 ont travaillé dans le cadre d'accords de pêche ⁵ (CEE et Chine),
- 78 ont arboré des pavillons étrangers ou de complaisance et ont travaillé sous statut de navires consignés ou affrétés ⁶.

Les captures 1997 de cette flottille industrielle ont représenté 50 000 tonnes, dont une faible partie a été débarquée en Guinée.

3 Voir CHAVANCE, chapitre 3.3.5.

4 Les captures des chalutiers de nationalité guinéenne n'ont représenté que 5 % des captures totales réalisées par les chalutiers sur le plateau continental.

5 En 1997, la Chine a opéré avec 26 chalutiers et l'Union européenne avec 34 thoniers et 20 chalutiers. La compensation financière de l'accord de pêche avec la Chine a été fixée à 3.6 milliards GNF pour la période 01/97 à 01/99 et à 8.5 milliards GNF avec l'Union européenne pour la période 01/98 à 01/2000.

6 Côte d'Ivoire, USA, Belize, Corée, Gabon, Honduras, Malte, Panama, Sénégal, Sierra Leone.

Flottille \ Espèce	Poissons pélagiques	Poissons démersaux	Crevettes	Céphalopodes	Total
P. piroguière (n : 2561)	33 866	14 438	-	-	48 544
Chalutiers de fond* (n : 132)	216	31 454	1 709	6 845	40 224
Chalutiers pélagiques (n : 6)	8 928	1 420	-	-	10 348
Total	43 010	45 682	1 709	6 845	94 683

* les chalutiers de fond comprennent des poissonniers, crevettiers et céphalopodiers.

Tableau I

Captures 1997 (tonnes) par groupe d'espèces et par flottille (hors thoniers)

4. Pêches artisanales...Pêches industrielles : des performances économiques non moins contrastées

En 1997, les niveaux de production des pêches artisanales et industrielles étaient sensiblement équivalents, mais la comparaison des performances économiques de chacun des secteurs était en revanche assez éloquente.

Le secteur artisanal avec un chiffre d'affaires deux fois moindre que celui de la pêche industrielle génère une valeur ajoutée plus de trois fois supérieure.

Par ailleurs, le secteur artisanal contribue à 75 % de la valeur ajoutée globale des pêches maritimes.

D'après Gréboval, au cours de ces dix dernières années, l'essor de l'ensemble du secteur artisanal aurait créé une valeur ajoutée additionnelle de près de 23 milliards FG.

Dans le même temps, celle créée par le secteur industriel aurait au mieux stagné.

Depuis 1985, le secteur des pêches maritimes a bénéficié d'importantes aides de l'état et de divers donateurs : 73 milliards FG pour le secteur artisanal et 52 milliards FG pour l'industriel.

Bien que, comme l'estime Gréboval, 50% seulement des investissements consentis en pêches artisanales aient véritablement eu un impact utile, cette aide n'en a pas moins été déterminante pour assurer le développement important d'une activité de pêche privée et très rentable⁷.

5. L'environnement institutionnel

.....d'importants progrès

Ce n'est véritablement qu'à partir de 1994 avec la création du Ministère des Pêches et de l'Aquaculture, transformé en 1996 en Ministère des Pêches et de l'Élevage, que le Gouvernement affiche clairement sa volonté de réaménager et relancer ce secteur de l'économie nationale.

Pour mettre en œuvre sa politique, le Département chargé des pêches s'appuie explicitement sur deux établissements publics placés sous sa tutelle : le CNSP (Centre national de surveillance des pêches) et le CNSHB (Centre national des sciences halieutiques de Boussoura).

L'ensemble du dispositif institutionnel est cohérent et les relations entre les trois structures (Administration, Surveillance, Recherche) parfaitement opérationnelles.

5.1. Le CNSP ¹¹

Il a pour mission d'assurer la gestion des activités de pêche, ainsi que son contrôle en coordonnant les opérations de surveillance du domaine marin. Il intervient également comme conseil pour la préparation des Plans Pêche annuels.

Pour rechercher une meilleure efficacité et rentabilité de cette structure, un projet de défonctionnarisation du personnel du CNSP est actuellement à l'étude.

Des résultats très positifs ont été enregistrés depuis deux ans dans la maîtrise du statut et de l'activité de la flotte et l'on peut considérer que le fameux problème de la "guinéisation" des navires étrangers est aujourd'hui réglé. Seul subsiste le cas de la flottille de chalutiers sud coréens dont l'activité, pourtant reconnue dans les eaux guinéennes, semble protégée et échappe de fait à tout contrôle des services officiels.

Des efforts importants ont également été réalisés pour rationaliser les catégories de licences de pêche et assouplir leurs modalités d'attribution. A partir de 1997, de nouvelles dispositions ont ainsi permis d'instaurer des licences de courte durée (un mois). Cet aménagement, bien que posant au CNSHB un délicat problème de suivi effectif de l'effort de pêche, a néanmoins autorisé une augmentation et un meilleur recouvrement des recettes liées aux ventes de licences. En 1997, ces recettes ont atteint le montant de 4,3 milliards FG et il semble dès à présent qu'en 1998, elles seront du même ordre. Une amélioration de ces recettes pourrait éventuellement être envisagée si une étude des redevances au niveau régional analysait les disparités constatées suivant les pays et permettait à la Guinée de proposer des taux suffisamment concurrentiels pour être plus attractifs.

¹¹ Le CNSP a bénéficié de l'appui de l'Agence Canadienne pour le Développement International et de la Banque Mondiale

En matière de surveillance des activités de pêche, le CNSP s'appuie sur trois dispositifs : les observateurs embarqués (au nombre de 150), la surveillance aérienne et la surveillance maritime.

Les observateurs du CNSP travaillent en liaison très étroite avec le CNSHB qui participe à leur formation et traite toutes les données statistiques collectées en mer.

La surveillance aérienne est assurée depuis 1997 par le projet LUX DÉVELOPPEMENT ¹². Ce projet permet la mise en œuvre partagée au niveau régional de la CSRP, des 2 avions de surveillance des pêches, du Sénégal et du Cap Vert. En 1997, 106 heures de vols sur la ZEE guinéenne ont été réalisées et on prévoit dans les prochains mois un développement notable de ce type de surveillance.

La surveillance maritime est assurée à la fois par des moyens de la Marine Nationale (4 vedettes basées à Conakry) et par 4 embarcations du CNSP basées à Koba, Koukoudé et Kamsar. L'effort de surveillance maritime a considérablement augmenté ces dernières années (18 jours en 1994, 100 en 1995 et 200 en 1997 ¹³). Quatorze arraisonnements ont été effectués en 1997 pour des amendes d'un montant de 200 millions FG. Malgré de réels progrès dans ce domaine, la surveillance maritime demanderait néanmoins à être confortée et renforcée par des moyens plus performants et propres au CNSP.

A partir de 1999, le CNSP va bénéficier ¹⁴ d'un nouveau dispositif de surveillance original utilisant des boîtes noires embarquées et dont le principe repose sur la poursuite de traces radio-radar. Ce système nécessitera l'installation de 4 bases radio-radar réparties le long du littoral et assurant chacune une couverture d'une quarantaine de milles. Il devrait permettre une excellente visualisation des activités maritimes dans les zones traditionnelles de pêche et en faciliter le contrôle et la gestion.

Précisons toutefois que, quelle que soit la méthode de surveillance utilisée (aéronefs, navires, mesures électroniques), sa réelle efficacité se mesurera à la volonté effective et à la capacité de l'institution à appliquer des sanctions dissuasives. La mise en œuvre de telles sanctions suppose également l'existence de supports juridiques adaptés, supports qui, pour l'instant, font en grande partie défaut ¹⁵. Ces faiblesses du dispositif pourraient poser dans un avenir proche de réels problèmes de crédibilité à tous les efforts qui sont consentis pour améliorer les dispositifs de surveillance.

¹² avec l'appui du Luxembourg.

¹³ En 1998, les navires de la Marine Nationale ayant été engagés dans des opérations sécuritaires sur les frontières maritimes nord et sud de la Guinée, l'effort de surveillance des pêches a été nettement moins intense.

¹⁴ avec l'appui de l'Agence Française de Développement.

¹⁵ A titre d'exemple, les textes d'application du Code des Pêches voté en 1995 n'ont toujours pas été adoptés.

5.2. Le CNSHB ¹⁶

L'identification des axes stratégiques de recherche mis en œuvre par le CNSHB découle directement de la mission attribuée à ce centre : contribution à la connaissance du secteur et aide à la prise de décision en matière de développement et d'aménagement, conformément aux objectifs macro économiques affichés par les autorités.

Cette mission implique pour le CNSHB d'avoir à fournir un ensemble de connaissances aussi exhaustives que possible sur les quatre déterminants du secteur, à savoir :

- les ressources biologiques présentes dans la ZEE, leur répartition, leur abondance, leur productivité et leur évolution ;
- l'exploitation qui en est faite par les différentes pêcheries et les diverses communautés de pêcheurs ;
- le devenir du produit pêché et sa valorisation ;
- la rentabilité économique aux différents niveaux de la filière.

Le CNSHB doit être en mesure de répondre à deux grands types de préoccupations qui chacune s'adresse à une échelle de temps différente : la première concerne un diagnostic permanent sur la santé et l'évolution à moyen et long terme du secteur et de ses principaux déterminants. La seconde s'applique essentiellement à la résolution de problèmes de développement particuliers et à la mise en œuvre d'actions appropriées sur la base de connaissances acquises.

Pour répondre à ces préoccupations, le CNSHB développe deux types d'outils conceptuels ¹⁷ :

- un Observatoire des pêches, chargé de concevoir et gérer une base de données pertinente sur le secteur et d'assurer la restitution, sous diverses formes, des statistiques et analyses intéressant les autorités et la profession (CHAVANCE et DIALLO, 1995 a et b) ;
- un ensemble de programmes développant des méthodologies originales et qui ont pour but d'apporter un ensemble de connaissances précises à travers une grille d'analyse privilégiant la ressource, les pêcheries et l'aménagement intégré.

Ce centre de recherche doit être amené prochainement à jouer un rôle régional important puisqu'il abritera le projet régional coordonné par l'Union Européenne sur les systèmes d'information appliqués aux pêches (SIAP).

6. Quels choix stratégiques pour quels enjeux...

En matière de pêche maritime, les objectifs macroéconomiques doivent généralement concilier deux enjeux :

¹⁶ Le CNSHB bénéficie d'un appui de l'ORSTOM et de la Coopération française.

¹⁷ Indépendamment des publications scientifiques, le CNSHB publie annuellement un Bulletin Statistique et une Note de Conjoncture analysant l'évolution du secteur.

- le premier, d'ordre alimentaire, a pour but d'assurer ou de contribuer à une autosatisfaction des besoins des populations en protéines animales d'origine marine,
- le second, d'ordre économique, vise à générer une activité économique favorisant un maximum de valeur ajoutée pour le pays et/ou autorisant des rentrées de devises par l'exportation.

6.1. Les enjeux alimentaires

La quantité de produits marins mis sur le marché guinéen en 1997 a été évaluée à 83 000 tonnes, dont l'origine se répartit comme suit :

- Pêches artisanales	48 000 t
- Pêches industrielles	10 000 t
- Importation poisson congelé	20 000 t
- Importation poisson transformé	5 000 t

Total	83 000 t

On en déduit que :

- * la consommation moyenne *per capita* est de 12 kg/an, ce qui est faible par rapport à d'autres pays de la région (la consommation moyenne des pays de la CSRP est de 20 kg),
- * les importations représentent 30 % des apports actuels,
- * au contraire de la pêche artisanale, la pêche industrielle contribue peu à l'approvisionnement des marchés.

L'objectif explicite des autorités est de permettre une bien meilleure satisfaction des besoins en poissons et pour cela atteindre une consommation de 17kg/an d'ici 10 ans. Cette augmentation correspondrait ¹⁸ à une mise sur le marché de 156 000 tonnes, soit 73 000 tonnes de plus qu'actuellement.

Les options possibles pour atteindre cet objectif pourraient reposer sur :

a) - les importations : c'est une alternative qui, sous réserve de redimensionner la chaîne du froid existant actuellement à l'intérieur du pays, est techniquement possible. Cependant, un développement exagéré des importations peut aussi présenter un certain nombre d'inconvénients : concurrence avec la production nationale et frein potentiel à l'expansion des pêches guinéennes, dépendance à l'égard d'un approvisionnement étranger, faibles retombées économiques pour le pays en termes de valeur ajoutée, problème du paiement en devises étrangères, contribution au déséquilibre de la balance commerciale ...

¹⁸ sur la base d'un taux de croissance de la population de 2,8/an.

deste mais il est néanmoins en forte hausse par rapport à 1994 où il ne contribuait qu'à 0.4 % des recettes.

Une augmentation sensible de ces recettes pourrait être envisagée par la ratification plus systématique d'accords de pêche autorisant le paiement de compensations financières au lieu des seules redevances de licences telles qu'appliquées actuellement à une partie importante de la flotte étrangère opérant dans les eaux guinéennes. C'est précisément l'objectif du Département chargé des pêches.

6.2.2. Contribution au PIB, Intégration de la valeur ajoutée à l'économie nationale, Contribution au commerce extérieur

On considère qu'en 1997, la valeur ajoutée générée par le secteur des pêches maritimes a représenté 1,3 % du PIB national, contre 0,5 % en 1991.

Comme il a été largement démontré que dans les conditions actuelles d'exploitation et d'environnement des affaires, la pêche artisanale représentait l'élément moteur des pêches guinéennes (que ce soit en termes d'emplois, de création de valeur ajoutée, d'approvisionnement des marchés nationaux et d'exportation ²⁰), c'est sans nul doute du développement de ce sous secteur que l'on peut attendre une augmentation significative de la contribution des pêches maritimes au PIB national.

Pour cette raison, l'essentiel des projets de développement actuels ²¹ et à venir sont axés sur l'aménagement de nouveaux débarcadères, la construction de pistes rurales de désenclavement, l'amélioration des marchés et du mareyage, l'amélioration de la qualité et l'accès au crédit. La réussite économique de ces projets techniques doit cependant passer, rappelons-le, par la sécurisation préalable de l'accès à la ressource.

20 Depuis quelques années, des opérateurs privés guinéens développent une filière d'exportation de poissons nobles vers l'Europe. Ces produits proviennent essentiellement de la pêche artisanale et représentent aujourd'hui environ 2 000 tonnes/an, ce qui au prix FOB de 4 \$/k correspond à un chiffre d'affaires de 2, 4 milliards FG.

Cette filière, axée sur la commercialisation en frais d'espèces de haute valeur marchande, pourrait connaître dans l'avenir un développement intéressant, à condition toutefois que les normes sanitaires définies par Bruxelles puissent être respectées. Or, les conclusions des dernières missions d'expertise sur le sujet indiquent que tant au niveau des embarcations, des sites de débarquement que des établissements de transformation et de stockage, les conditions de salubrité sont déficientes et les exigences sanitaires européennes ne sont pas remplies. Les autorités conscientes de l'importance de l'enjeu économique de cette filière mettent actuellement au point une réglementation sanitaire adaptée qui définirait les conditions à remplir pour être en conformité avec les dispositions réglementaires européennes.

21 avec l'appui de la Coopération japonaise, de l'Agence Française de Développement et de la Banque Africaine de développement.

7. Quel avenir possible ...

De par leur caractère renouvelable, les ressources halieutiques représentent un patrimoine national qu'il convient de gérer au mieux pour garantir une maximisation et une pérennisation des bénéfices tirés de leur exploitation.

Ce souci de gestion rationnelle, traduit par la volonté des autorités de développer des structures de surveillance (CNSP) et de recherche (CNSHB) efficaces, s'est concrétisé depuis quelques années par la mise en œuvre de nombreuses mesures qui demandent à être poursuivies et confortées.

Actuellement, les prélèvements opérés par les diverses pêches sur la biomasse halieutique représentent un chiffre d'affaires non négligeable de 155 milliards FG. L'évolution dans le futur de ce chiffre d'affaires, comme des richesses qu'en retire la Nation, dépendra essentiellement de la capacité de l'institution à faire appliquer des règles de gestion rationnelle : un effort de pêche mal contrôlé quantitativement et/ou spatialement, une réglementation inadéquate ou inappliquée, des choix stratégiques de développement mal perçus et, soit la biomasse halieutique s'effondrera, soit l'environnement productif se dégradera. Dans les deux cas, cela aboutira à une perte importante pour les populations, les opérateurs privés et l'Etat.

A contrario, on peut raisonnablement estimer que des ressources marines bien gérées pourraient permettre d'au moins doubler dans le court terme les créations de richesses issues de ce secteur d'activité.



Bibliographie

- ◆ CHAVANCE (P.) et DIALLO (A.), 1995 (a) – Suivi et compréhension de la dynamique des exploitations halieutiques. Première réflexion sur un observatoire des pêches en Guinée. In LALOE (F.), REY (H.), DURAND (J. L.) éd. : Questions sur la dynamique de l'exploitation. Table ronde ORSTOM/IFREMER, Montpellier, Septembre 1993, Éditions de l'ORSTOM, *série Colloques et Séminaires* :507-529
- ◆ CHAVANCE (P.) et DIALLO (A.), 1995 (b) – La notion d'Observatoire des pêches. 2) – Une enquête sur la notion d'Observatoire des pêches. *Doc. Scient. Cent. Nat. Sci. Halieut. Boussoura, Conakry*, 28 : 18-30.
- ◆ CHAVANCE (P.) et DIALLO (A.), 1997 – Schéma Directeur Pêche et Pisciculture – Ressources et exploitations halieutiques. Rapport technique n°3 FAO/TCP/GUI/4556.
- ◆ CNSHB, 1998 - Bulletin statistique des Pêches n° 3, année 1997. *Doc. CNSHB*
- ◆ CNSHB, 1998 - Note de conjoncture 1997.
- ◆ CNSHB/ORSTOM, 1997 – Atlas des pêches maritimes guinéennes, 25p.
- ◆ DOMAIN (F.) et BAH (M.O.) 1993 - Carte sédimentologique du plateau continental guinéen. ORSTOM, *Notice explicative* : 108, 15 p., 2 cartes.

- ◆ DOMAIN (F.), 1998 – Rapport préliminaire de la campagne du N.O. ANTEA dans les eaux guinéennes (21 septembre – 02 octobre 1998), *Doc multigr.* 4 p.
- ◆ FONTANA (A.) et LOOTVOET (B.), 1994 – Etude diagnostic du secteur des pêches maritimes guinéennes. *Doc. Multigr., Cent. Nat. Sci. Halieut. Boussoura, Conakry*, 20 p.
- ◆ FONTANA (A.), CAVERIVIERE (A.), FONTENEAU (A.), CHABOUD (C.), 1989 – Bilan et enjeux des pêches maritimes en Afrique de l'Ouest. Possibilités et pertinence des interventions. *Doc. ORSTOM Paris*. 60 p.
- ◆ GREBOVAL (D.), 1997 – Schéma Directeur Pêche et Pisciculture. Rapport technique FAO n°5, TCP/GUI/4556, 113 p.
- ◆ KACZYNSKI (V.M.), 1987 – Stratégie de développement du secteur de la pêche industrielle de Guinée. Note technique n°1 FAO/TCP/GUI/4556
- ◆ KOPE S. et DIALLO M., sous presse, Le marché du poisson en Guinée. *Doc. Scient. Cent. Nat. Sci. Halieut. Boussoura, Conakry*.

